

CONTRÔLE TECHNIQUE **VOLONTAIRE**

NATURE DU CONTRÔLE Volontaire total		(3) DATE DU CONTRÔLE 20/10/2026		N° DU PROCÈS-VERBAL 26063154																																																																												
(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE Défavorable pour défaillances majeures		(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ																																																																														
(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ Non concerné par un contrôle technique volontaire		Groupe(s) de points contrôlés : Ensemble des points visés par l'arrêté du 18 juin 1991 modifié Défaillance(s) majeure(s) 1.1.13.a.2. GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREINS : Usure excessive (marque minimale atteinte), AVG,AVD. Défaillance(s) mineure(s) 1.1.14.a.1. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS : Disque ou tambour légèrement usé, AVG,AVD.																																																																														
NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE Non concerné par un contrôle technique volontaire																																																																																
IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE N° D'AGRÈMENT : S056S033 (9) RAISON SOCIALE : SO.SEC.AUTO. (3) COORDONNÉES : Tel. : 0297810617 ZI de Kerpont 56600 LANESTER																																																																																
(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR N° D'AGRÈMENT : 056S0064 SIGNATURE : 																																																																																
IDENTIFICATION DU VÉHICULE (2) Immatriculation et pays Date d'immatriculation Date de 1 ^{ère} mise en circulation GY-344-YT (F) 30/08/2024 30/08/2024 Marque Désignation commerciale RENAULT MEGANE (1) N° dans la série du type (VIN) (5) Catégorie internationale Genre VF1RFB00472239047 M1 VP Type/CNIT Énergie M10RENVPE657727 GO Document(s) présenté(s) Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice																																																																																
(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ 66543		MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES																																																																														
MENTIONS LÉGALES - Les points de contrôle sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié. - Les valeurs limites prises en compte correspondent aux valeurs limites applicables au véhicule contrôlé (date de mise en circulation, caractéristiques techniques). - En cas de litige, les voies de recours amiables sont affichées dans votre centre de contrôle technique. - Le contrôle technique d'un véhicule n'exonère pas son propriétaire de l'obligation de maintenir le véhicule en bon état de marche et en état satisfaisant d'entretien conformément aux dispositions du code de la route et des textes pris pour son application (art. 1er de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié). - Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au centre ayant édité le présent procès-verbal.		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th colspan="2">AVANT</th> <th colspan="2">ARRIÈRE</th> </tr> <tr> <th></th> <th>G</th> <th>D</th> <th>G</th> <th>D</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ripage (-8 à + 8m/km):</td> <td colspan="4">-0.8m/Km</td> </tr> <tr> <td>Dissymétrie suspension (≤30%):</td> <td colspan="2">1%</td> <td colspan="2">0%</td> </tr> <tr> <td>Forces verticales :</td> <td colspan="2">895daN</td> <td colspan="2">517daN</td> </tr> <tr> <td>Frein de service :</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Forces de freinage :</td> <td>328daN</td> <td>296daN</td> <td>202daN</td> <td>203daN</td> </tr> <tr> <td>Déséquilibre (<20%):</td> <td colspan="2">10%</td> <td colspan="2">1%</td> </tr> <tr> <td>Forces de freinage (efficacité) :</td> <td>328daN</td> <td>296daN</td> <td>202daN</td> <td>203daN</td> </tr> <tr> <td>Taux d'efficacité (≥ 58%):</td> <td colspan="2">72%</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 20%</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Emissions à l'échappement :</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Opacité des fumées (0.51m-1): C1: <0.10m-1 C2: <0.10m-1</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)</td> <td>-1.1%</td> <td>-1.3%</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Feux de brouillard avant(-3,5% à -1,0%)</td> <td>-2.1%</td> <td>-1.3%</td> <td colspan="2"></td> </tr> </tbody> </table>					AVANT		ARRIÈRE			G	D	G	D	Ripage (-8 à + 8m/km):	-0.8m/Km				Dissymétrie suspension (≤30%):	1%		0%		Forces verticales :	895daN		517daN		Frein de service :					Forces de freinage :	328daN	296daN	202daN	203daN	Déséquilibre (<20%):	10%		1%		Forces de freinage (efficacité) :	328daN	296daN	202daN	203daN	Taux d'efficacité (≥ 58%):	72%				Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 20%					Emissions à l'échappement :					Opacité des fumées (0.51m-1): C1: <0.10m-1 C2: <0.10m-1					Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)	-1.1%	-1.3%			Feux de brouillard avant (-3,5% à -1,0%)	-2.1%	-1.3%		
	AVANT		ARRIÈRE																																																																													
	G	D	G	D																																																																												
Ripage (-8 à + 8m/km):	-0.8m/Km																																																																															
Dissymétrie suspension (≤30%):	1%		0%																																																																													
Forces verticales :	895daN		517daN																																																																													
Frein de service :																																																																																
Forces de freinage :	328daN	296daN	202daN	203daN																																																																												
Déséquilibre (<20%):	10%		1%																																																																													
Forces de freinage (efficacité) :	328daN	296daN	202daN	203daN																																																																												
Taux d'efficacité (≥ 58%):	72%																																																																															
Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 20%																																																																																
Emissions à l'échappement :																																																																																
Opacité des fumées (0.51m-1): C1: <0.10m-1 C2: <0.10m-1																																																																																
Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)	-1.1%	-1.3%																																																																														
Feux de brouillard avant (-3,5% à -1,0%)	-2.1%	-1.3%																																																																														